

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
Délibération n° 0006/2021	Objet : Approbation de la Convention d'Objectifs et de Financement du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) entre la commune de Marolles-en-Brie et la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne - 2020-2021.	

Conseillers en exercice : 27

Présents : 22
Absents : 0

Pouvoirs : 5
Votants : 27

L'an deux mil vingt et un, le 26 janvier à 19 h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 18 janvier 2021, s'est réuni exceptionnellement à l'Espace des Buissons en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents : Alphonse BOYE, Maire.

Alain BOUKRIS, Vanessa HANNI, Nicolas BRAGARD, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Pauline BOHNERT-BISQUERT, Arnaud DESSAINT, adjoints au Maire.

Jean-Pierre VANHAVERE, François ELIE, Céline MONASSA, Caroline DELISSE, Stéphanie GODEAU JAOUEN, Noémie ARNOFFI, Grégory NGUYEN, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Martine HARBULOT, Danielle METRAL, Nicole DELBOSC, Bernard KAMMERER, Carine LACROIX CHARLES conseillers municipaux.

Absents représentés : Florence TORRECILLA représentée par Alain BOUKRIS, Roland TIBI représenté par Pauline BOHNERT-BISQUERT, Dominique HUMEZ représentée par Céline MONASSA, Mehdi BELLOUTH représenté par Arnaud DESSAINT, Samantha CRISIAS représentée par Alphonse BOYE.

Absents : /

Madame Pauline BOHNERT-BISQUERT a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la Commission Enfance-Jeunesse –Affaires scolaires en date du 15 janvier 2021 ;

Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales renouvelle le dispositif Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) ;

Considérant que l'action municipale, dans le cadre du dispositif CLAS, répond aux attentes de la CAF ;

Considérant que la convention d'Objectifs et de Financement proposée par la Caisse d'Allocations Familiales définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE la Convention d'Objectifs et de Financement du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) entre la commune de Marolles-en-Brie et la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne - 2020-2021, ci annexée.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents afférents.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 26 janvier 2021



Alphonse BOYE
Maire de Marolles-en-Brie